|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **CBD** |
|  | Distr.GÉNÉRALECBD/SBI/2/4/Add.220 mai 2017FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATION

 Deuxième réunion

Montréal, Canada, 9-13 juillet 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

orientations pour l'établissement de rapports par les entreprises
sur leurs mesures liées à la biodiversité

*Note de la Secrétaire exécutive*\*\*

# [[2]](#footnote-2)Introduction

1. Dans la décision [XIII/3](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-03-fr.pdf) sur les mesures stratégiques propres à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, notamment en ce qui concerne l’intégration de la diversité biologique dans différents secteurs et entre ces secteurs, la Conférence des Parties a réclamé au Secrétaire exécutif des travaux supplémentaires sur une typologie de mesures en faveur de l'établissement de rapports sur les mesures relatives aux entreprises en vue de fournir un projet d'orientation aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion (paragraphe 108).
2. Le présent document est publié en réponse à cette demande. Il s'appuie sur les travaux antérieurs effectués sur une typologie de mesures en application de la décision [XII/10](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-10-fr.pdf), paragraphe 3 b), qui a été diffusée pour la première réunion de l'Organe subsidiaire (cf. [SBI/1/INF/12](https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/information/sbi-01-inf-12-en.pdf)). La Conférence des Parties à sa treizième réunion a invité les Parties à encourager l'utilisation de cette typologie de mesures et a invité les entreprises à faire usage de la typologie de mesures pour l'établissement de rapports sur les mesures concernant la biodiversité, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement (décision XIII/3, paragraphes 94-95).
3. Dans la décision XIII/3, la Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif de rassembler des points de vue, par le biais du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité, ainsi que de partenaires compétents, sur la façon dont la fourniture de données et d’informations sur les questions relatives à la diversité biologique pourraient être harmonisées afin d’accroître la cohérence des données et des informations entre les secteurs des entreprises et au sein de ces secteurs (paragraphe 106). Étant donné que les travaux sur la typologie sont également destinés à renforcer la cohérence et la comparabilité des données et informations, et à éviter le chevauchement des tâches, cette requête a été prise en considération pendant les travaux consacrés à la typologie.[[3]](#footnote-3)
4. La section I de la présente note fournit des informations sur l'approche globale de réalisation des travaux demandés, et les mesures individuelles prises. La section II présente une typologie révisée des mesures et autres résultats pertinents issus des recherches entreprises pour élaborer la typologie révisée, ainsi que le projet d'orientation en vue de l'application de la typologie. La section III présente des conclusions possibles à examiner par l'Organe subsidiaire en tant que base pour l'élaboration de recommandations aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

# I. APPROCHE ET PROCESSUS DE RECHERCHE

1. Les travaux antérieurs sur la typologie, préparés pour la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, ont conceptualisé une typologie sous forme de catégorisation ou de classification des mesures sur l'établissement de rapports. En conséquence, ils ont recensé les catégories de mesures concernant la biodiversité sur lesquelles les entreprises pourraient faire rapport et les ont regroupées en « thèmes » principaux. Ils ont aussi identifié des éléments de base à examiner dans le cadre de chaque thème,[[4]](#footnote-4) en vue d'aider les entreprises à collecter les informations nécessaires dans le but d'établir des rapports de manière précise et concise sur leurs impacts sur, et les activités associées à, la biodiversité.
2. Cette typologie initiale a été élaborée sur la base d'un examen des mécanismes d'établissement des rapports existants ainsi que des exigences nationales en matière d'établissement des rapports. Afin de tester et de réviser la typologie initiale des mesures, et d'évaluer l'ampleur et les types de rapports concernant la biodiversité réalisés par les entreprises, un échantillon des rapports sur la durabilité rédigés par 100 entreprises issues de différents secteurs et régions a été examiné, principalement en utilisant la base de données de la Global Reporting Initiative (GRI).[[5]](#footnote-5) L'échantillon était composé comme suit : a) quelques-unes des principales entreprises en termes de revenu issues de neuf secteurs ; b) des grandes entreprises représentant des secteurs identifiés comme revêtant une importance particulière dans l'intégration de la biodiversité, tels que l'énergie et l'extraction minière, les infrastructures, et la fabrication et la transformation ; c) les membres du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité ; et d) des entreprises sélectionnées établissant très probablement des rapports sur la biodiversité.
3. Dans le cadre d'une première étape décisive, les rapports ont été analysés afin de déterminer si la biodiversité, ou des concepts connexes, étaient considérés comme des enjeux d'importance par les entreprises, et s'ils ont été évalués selon leur barème d'importance ou un cadre similaire, et de quelle manière.[[6]](#footnote-6) À cet effet, outre le terme de « diversité biologique » ou de « biodiversité », différents autres termes pertinents ont été recherchés dans les rapports, tels que « écosystèmes », « services écosystémiques », « capital naturel », « ressources naturelles » et « matières premières ». Les résultats de cette analyse figurent dans la note d'information de cet ordre du jour.
4. Notant l'existence d'une lassitude quant à l'établissement de rapports, les entreprises étant tenues d'établir des rapports selon différentes exigences légales ainsi que des initiatives volontaires basées sur différents impacts, chacune comportant des indicateurs différents, il a été considéré qu'une typologie simplifiée pourrait être plus utile aux Parties et aux entreprises.
5. Outre l'analyse de rapports d'activités individuels, d'importants outils de mesure et lignes directrices concernant l'établissement de rapports qui sont couramment utilisés par les entreprises ont été examinés afin de déterminer quels éléments une typologie d'établissement de rapports concernant la biodiversité pourrait inclure. Une description succincte des outils et lignes directrices qui ont été évalués à ce stade de la recherche est présentée ci-dessous :
	1. Le *Carbon Disclosure Project (CDP)* se concentre sur la communication d'informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'eau et à la sylviculture. Appuyé par plus de 800 investisseurs institutionnels, le CDP recueille des informations par le biais de questionnaires annuels envoyés pour le compte de ces investisseurs institutionnels. En 2017, plus de 5 600 entreprises y ont répondu. Bien qu'il soit principalement destiné à la communauté financière, il s'agit d'un outil de mesure important ;[[7]](#footnote-7)
	2. Le *Climate Disclosure Standards Board (CDSB)* est une organisation regroupant des entreprises et des organismes environnementaux engagés à faire progresser et à harmoniser l'établissement de rapports d'entreprises de sorte à amener au même niveau le capital naturel et le capital financier. Il fournit un cadre pour l'établissement de rapports sur les informations environnementales ;[[8]](#footnote-8)
	3. La *Global Reporting Initiative (GRI)* est une organisation de normalisation internationale indépendante qui permet aux entreprises, gouvernements et autres organisations de comprendre et diffuser leurs impacts sur des enjeux, tels que les changements climatiques, les droits de l'homme et la corruption. La GRI produit des normes (auparavant des lignes directrices) utilisées par des milliers de rédacteurs d'entreprises et du service public dans plus de 100 pays. Plus de 46 000 rapports ont été enregistrés dans la base de données sur la durabilité de la GRI et près de 60 pays et régions font référence à la GRI dans leurs politiques. La GRI a été reconnue comme norme officielle d'établissement des rapports du Pacte mondial des Nations Unies, ce qui en fait le cadre d'établissement de rapports par défaut pour ses 9 000 entreprises associées. Parmi les 250 plus grandes sociétés au monde, 93 % font rapport sur leur performance en termes de durabilité, et 75 % de celles-ci utilisent les lignes directrices de la GRI pour ce faire.[[9]](#footnote-9) Les normes de la GRI comprennent quatre « communications » sur la biodiversité et l'approche de gestion relative à la biodiversité utilisant la GRI 103 : approche de gestion [[10]](#footnote-10) ainsi que d'autres indicateurs relatifs à la biodiversité ;
	4. L'*International Integrated Reporting Council (IIRC)* a créé un cadre d'établissement des rapports intégré qui inclut la biodiversité et la santé des écosystèmes. En tant que cadre général visant à intégrer les pensées et prises de décisions, il n'inclut pas d'indicateurs spécifiques ni de paramètres de mesure ;[[11]](#footnote-11)
	5. Le *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)* fournit des normes de comptabilité de la durabilité aux entreprises basées aux États-Unis, pour la communication d'informations importantes relatives à la durabilité dans les documents adressés à la Securities and Exchange Commission. Les normes du SASB recensent les sujets relatifs à la durabilité et les paramètres de comptabilisation connexes au niveau sectoriel qui sont susceptibles de constituer des informations d'importance pour les entreprises de ce secteur. Le SASB élabore des normes provisoires pour plus de 80 industries dans 10 secteurs.[[12]](#footnote-12)
6. Outre les outils mondiaux d'établissement de rapports énumérés ci-dessus, il existe un certain nombre d'initiatives consacrées spécifiquement à la biodiversité. Cinq membres du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité ont élaboré des mécanismes de contribution portant sur les engagements relatifs à la biodiversité de ses membres, souvent qualifiés de déclarations, et exigent un rapport de leurs entreprises membres quant à ces déclarations. Les partenariats allemand et indien exigent actuellement de l'ensemble des signataires des contributions respectives qu'ils soumettent un rapport tous les deux ans, et le partenariat espagnol tous les trois ans. L'Engagement Entreprises et Biodiversité au titre de la Convention, appliqué au forum mondial sur les entreprises et la biodiversité en 2016, compte maintenant plus de 130 signataires. Il intègre neuf éléments, dont une exigence consistant à fournir des mises à jour sur la manière dont l'engagement a été mis en œuvre. Un mécanisme d'obtention de tels rapports sera mis à disposition sur le site Web de la Convention. Les documents d'information d'accompagnement fournissent des renseignements supplémentaires sur l'approche.
7. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un outil d'établissement des rapports, il convient de noter que les travaux récents de la Natural Capital Coalition réalisés dans le cadre de l'élaboration du protocole sur le capital naturel, qui est un cadre conçu pour permettre de générer des informations crédibles et exploitables à destination des chefs d'entreprises, par une approche uniforme propre à identifier, mesurer et évaluer les impacts et les dépendances des entreprises vis-à-vis du capital naturel et des services écosystémiques, pour éclairer et améliorer la prise de décisions relative à la gestion interne. Le protocole offre une grande souplesse en ce qui concerne le choix des approches de mesure et d'évaluation, en fonction des circonstances et conditions de l'entreprise individuelle. Par conséquent, il ne produit pas nécessairement de résultats comparables entre les différentes entreprises ou applications. Il ne fournit actuellement aucune orientation spécifique sur les écosystèmes et la biodiversité. Cependant, plusieurs projets actuellement en cours sont destinés, entre autres, à renforcer davantage le rôle de la biodiversité dans le concept de capital naturel, un « complément en biodiversité » étant prévu pour le protocole sur le capital naturel en tant que résultat concret possible de ces travaux. Un groupe de travail vient d'être établi, qui a pour mission de réaliser des travaux sur le rôle de la biodiversité dans le concept de capital naturel.[[13]](#footnote-13)

# II. RÉSULTATS DE RECHERCHE

1. Un projet de typologie révisé et simplifié, basé sur l'approche décrite ci-dessus, a été élaboré. De plus, pour faciliter son application, des orientations sous forme d'exemples de bonnes pratiques ont été créées. Parallèlement, la recherche a abouti à un certain nombre d'aperçus qui, pris dans leur ensemble, soulignent la nécessité d'axer les travaux futurs dans ce domaine sur un certain nombre de priorités stratégiques associées à des facteurs qui constituent des conditions préalables à l'établissement efficace de rapports, tout en tenant compte du fait que la communication d'informations et l'établissement de rapports forment la dernière étape du processus d'identification des impacts et dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité.

## A. La biodiversité dans l'établissement de rapports

1. La biodiversité n'est pas souvent traitée de manière explicite, ni mentionnée, dans les rapports sur la durabilité, et même si c'est le cas, un certain manque de cohérence et d'harmonisation a été constaté dans les rapports. Cela peut notamment s'expliquer par la complexité associée au terme et aux méconnaissances quant à l'importance de la biodiversité pour une entreprise. Il semble qu'il y ait un manque de compréhension global concernant les liens potentiels entre la biodiversité et les risques et opportunités associés aux entreprises.
2. En particulier dans le cadre de l'évaluation de la biodiversité en tant qu'enjeu d'importance, tandis que 40 entreprises sur 100 font référence à la biodiversité comme enjeu d'importance, seules 15 l'évaluent comme enjeu de « haute » importance. Par comparaison à d'autres enjeux, elle est considérée comme ayant une importance relativement faible pour les entreprises et les parties prenantes externes. Par exemple, une entreprise, leader de l'intégration de la durabilité dans sa stratégie et ses opérations commerciales globales, ne se réfère pas à la biodiversité en tant qu'enjeu d'importance, mais explique pourquoi la biodiversité est importante tout comme plusieurs politiques et engagements connexes ; par ailleurs, elle évalue le déboisement, l'agriculture et l'eau comme des enjeux de grande importance. De même, certaines entreprises ne se réfèrent pas à la biodiversité, mais aux « écosystèmes naturels » ou simplement aux « écosystèmes ». Le fait que la biodiversité soutient le fonctionnement des écosystèmes et l'apport de services écosystémiques semble souvent méconnu. Le manque de cohérence en résultant quant aux termes utilisés empêche de procéder à une comparaison efficace des données entre les entreprises et d'établir les recommandations politiques associées.
3. Un autre défi concerne le fait que les impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité varient selon les entreprises et les secteurs, ce qui complique les comparaisons. La biodiversité en tant que concept est difficile à mesurer clairement, par comparaison aux émissions de gaz à effet de serre, par exemple. La recherche démontre que de nombreuses entreprises mesurent et font rapport sur l'affectation des sols et l'utilisation de l'eau, faisant ainsi référence aux facteurs importants à l'origine de la perte de biodiversité ; néanmoins, ils ne font pas le lien potentiellement important avec la biodiversité.

## B. Tendances se dégageant des rapports

### 1. Harmonisation des cadres d'établissement des rapports

1. Les mécanismes d'établissement de rapports existants, tels que ceux auxquels il est fait référence dans la section ci-dessus, ne sont généralement pas harmonisés, il n'est donc pas facile de comparer les rapports. Ils ne font pas tous référence à la biodiversité et ils visent des publics différents : par exemple, le SASB est destiné aux entreprises basées aux États-Unis, et les données collectées par le CDP sont destinées aux investisseurs. Ce manque d'harmonisation prévaut dans tous les rapports relatifs à la durabilité, et pas uniquement à ceux qui sont liés à la biodiversité.
2. À ceci s'ajoute la lassitude liée à l'établissement des rapports qui semble constituer un défi de taille. Étant donné les différents cadres et modes d'établissement des rapports associés, il y a un manque de clarté sur l'objet du rapport et les personnes avec qui établir ce rapport, et il est nécessaire d'harmoniser et d'élaborer des paramètres standard partagées. Par exemple, la pochette de documentation sur le capital naturel[[14]](#footnote-14) et l'échange de rapports du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable[[15]](#footnote-15) répertorient plus de 40 outils de mesure disponibles uniquement associés à la biodiversité et aux écosystèmes. D'autres schémas sont présentés : selon un récent rapport conjoint établi par KPMG, la GRI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre de gouvernance d'entreprise en Afrique,[[16]](#footnote-16) il y avait près de 400 instruments d'établissement de rapports répartis dans 64 pays en 2016, alors que l'on comptait jusqu'à 180 instruments dans 44 pays en 2013. Tandis que de nombreuses nouvelles exigences relatives à l'établissement de rapports résultent de réglementations gouvernementales, les orientations typiquement associées à de telles réglementations peuvent également permettre de traiter la nécessité d'harmonisation, telle que la nouvelle directive de l'Union européenne sur l'établissement de rapports non financiers.
3. Les bourses jouent également un rôle de plus en plus important dans la communication d'informations relatives à la biodiversité. Onze bourses intègrent des informations relatives à la biodiversité dans leurs règles d'établissement des rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). 23 autres bourses se sont engagées à présenter de nouvelles orientations quant à l'établissement de rapports ESG, mais l'on ne sait pas encore lesquelles intégreront des exigences associées à la biodiversité.
4. Le Dialogue sur l'établissement de rapports d'entreprises a été créé récemment en réponse aux appels du marché en faveur d'une plus grande cohérence et d'une meilleure harmonisation des normes, cadres et programmes d'établissement de rapports. Cela pourrait apporter une plus grande clarté et faire avancer les entreprises.[[17]](#footnote-17)

### Référence aux objectifs de développement durable dans les rapports

1. Une autre tendance importante concerne la référence croissante qui est faite au Programme de développement durable à l'horizon 2030[[18]](#footnote-18) et aux objectifs de développement durable dans les rapports d'entreprises sur la durabilité. Désormais, de nombreuses entreprises utilisent les objectifs de développement durable comme outil de planification stratégique, et les investisseurs considèrent un engagement en faveur des objectifs comme un critère de risque. Selon une étude de KPMG, de nombreuses entreprises associent déjà leurs activités en matière de responsabilité des entreprises aux objectifs de développement durable, par exemple, 43 % des 250 plus grandes entreprises en termes de revenu procèdent déjà ainsi.[[19]](#footnote-19) Cette tendance a émergé rapidement et suggère que les objectifs de développement durable gagneront en importance et en pertinence dans la responsabilité des entreprises de façon plus générale. Cependant, tout comme dans le cas de l'importance susmentionnée, les entreprises sont plus susceptibles de faire rapport sur les objectifs qui concernent directement leurs activités, et un rapport récent de PricewaterhouseCoopers a observé que l'objectif 14 (la vie sous-marine) et l'objectif 15 (la vie terrestre) faisaient partie des objectifs les moins mentionnés dans les rapports aux Pays-bas.[[20]](#footnote-20) Addison et al (en examen) a observé que 49 des 100 premières fortunes mondiales du classement Global Fortune 500 (Fortune 100) mentionnent la biodiversité dans leurs rapports sur la durabilité. En 2016, 24 de ces entreprises ont commencé à esquisser un cadre définissant leurs engagements en faveur de la biodiversité par rapport aux objectifs de développement durable, contre seulement six entreprises qui ont reconnu la Convention sur la diversité biologique (la Convention et/ou les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité).
2. Dans ce contexte, la Global Reporting Initiative et le Pacte mondial des Nations Unies ont récemment rédigé un rapport intitulé *Business Reporting on the SDGs – an Analysis of the Goals and Targets*, qui définit des mesures pertinentes possibles que les entreprises peuvent appliquer pour atteindre les objectifs.[[21]](#footnote-21) Dans le cadre de ce projet, sera diffusé en juillet 2018 un guide pratique qui présentera une approche de principe pour l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, sur la base des normes de la GRI et des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. L'International Integrated Reporting Council a également publié un rapport sur les objectifs de développement durable et l'établissement de rapports intégré.[[22]](#footnote-22)

### Travaux sur les indicateurs de biodiversité

1. Des travaux sont actuellement menés par un certain nombre de groupes et d'entreprises privées traitant différentes applications des indicateurs de biodiversité pour les entreprises. Les applications varient selon l'échelle d'évaluation et le public ciblé. L'un de ces organismes travaillant sur ce projet est le Cambridge Institute for Sustainability Leadership qui, avec ses partenaires, développe un paramètre de biodiversité. Parce que l'adoption globale de mesures et d'approches progresse, le concept doit disposer d'un paramètre qui est simple et fondé sur le contexte, qui peut appuyer la prise de décisions et révéler un effet positif. Le paramètre proposé est basé sur l'impact d'une entreprise sur la qualité et la quantité de biodiversité, les sols et les eaux. Ces travaux sont actuellement en phase d'expérimentation auprès des entreprises. Bien que n'ayant pas encore été testés, ils pourraient inspirer des cades d'établissement de rapports existants, en particulier le cadre de la GRI, et pourraient servir de base pour de plus solides évaluations de l'importance concernant la biodiversité.[[23]](#footnote-23)
2. D'autres travaux sont menés par exemple par I-CARE, sur un paramètre qui quantifie l'impact d'un produit sur la biodiversité tout au long de son cycle de vie, par CDC-Biodiversité, sur l'élaboration d'une méthode de notation de l'empreinte sur la biodiversité appelée le Global Biodiversity Score (GBS), [[24]](#footnote-24) par l'institut LIFE au Brésil[[25]](#footnote-25), et bien d'autres encore. En 2016, l'IPIECA a produit le document *Biodiversity and Ecosystem Services Fundamentals: Guidance Document for the Oil and Gas Industry*.[[26]](#footnote-26) De même, la banque néerlandaise ASN Bank développe un paramètre quantitatif permettant d'évaluer et de mesurer l'impact et les dépendances de ses investissements vis-à-vis de la biodiversité. La plateforme Entreprises et biodiversité de l'Union européenne élabore actuellement un aperçu et une évaluation critique des différentes activités en cours pour développer des paramètres de biodiversité à destination des entreprises et des instituts financiers, y compris ceux qui sont mentionnés ici.[[27]](#footnote-27) D'autres travaux spécifiques aux industries et secteurs existent également.
3. Des travaux connexes sont également entrepris dans le cadre de la comptabilité des écosystèmes, et il pourrait être avantageux d'associer les initiatives susmentionnées aux expériences réalisées et aux travaux récents entrepris dans ce contexte. La dernière révision du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) et la publication du volume du SCEE sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes (SCEE-CEE)[[28]](#footnote-28) ont entraîné des avancées conceptuelles au cours des dernières années, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle des pays, concernant le meilleur moyen de saisir l'importance de la biodiversité dans le cadre d'une comptabilité des écosystèmes.[[29]](#footnote-29) La dynamique s'amplifie pour assurer une meilleure harmonisation des méthodologies pertinentes élaborées au niveau du SCEE et des cadres de comptabilité à l'échelle des entreprises. Un projet de trois ans récemment engagé en vue de soutenir la comptabilité des écosystèmes en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde et au Mexique, mis en œuvre par par la Division de statistique des Nations Unies et le PNUE (ainsi que son Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature), avec le soutien financier de l'Union européenne et du Secrétariat de la Convention en tant que partenaire associé,[[30]](#footnote-30) inclura également un axe de travail mondial sur l'harmonisation de la comptabilité des écosystèmes du SCEE et des cadres de comptabilité à l'échelle des entreprises.

## C. Résultats des consultations

1. Un projet initial de l'approche proposée a été présenté et débattu à la septième réunion du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité, qui a été accueillie par le membre français du Partenariat mondial à Paris les 23 et 24 novembre 2017,[[31]](#footnote-31) et à une réunion informelle qui s'est tenue en janvier 2018 avec les représentants du Partenariat mondial, de la Global Reporting Initiative, de Reporting 3.0, de la Netherlands Accountants Association (NBA), de la Natural Capital Coalition (NCC) et de l'International Integrated Reporting Council. Un projet du présent document a également été diffusé auprès des organisations partenaires du Partenariat mondial et d'autres partenaires compétents.
2. Un projet de typologie révisée et les conclusions des recherches présentées ci-dessus ont fait l'objet de discussions avec des partenariats sur la biodiversité et les entreprises ainsi qu'avec d'autres partenaires compétents. Tandis que la typologie révisée proposée a été perçue par les partenaires comme une étape utile dans la réalisation d'une meilleure comparabilité entre les méthodes d'établissement des rapports et, finalement, une cohérence et une harmonisation accrues des rapports d'activités des entreprises concernant la biodiversité, il a également été noté que, pour continuer à progresser, il faut se concentrer davantage sur plusieurs priorités stratégiques, à savoir : a) l'amélioration de la compréhension conceptuelle entre les entreprises ; b) la définition de buts/d'objectifs spécifiques pour les entreprises ; c) les méthodes de mesure et les paramètres ; d) le renforcement des partenariats mondiaux et sectoriels avec les organisations et initiatives compétentes. Ces points sont exposés plus en détail ci-dessous :
3. *Amélioration de la compréhension.* Les partenaires ont confirmé que la plupart des entreprises ne perçoivent actuellement pas la biodiversité comme les affectant directement. Il est nécessaire d'améliorer la compréhension de la manière dont la biodiversité soutient l'apport de services écosystémiques et des avantages essentiels qu'elle procure pour les activités des entreprises et les modèles d'entreprises, et de placer cette compréhension au cœur des discussions des entreprises ;
4. *Nécessité de définir des objectifs et buts clairs pour l'élaboration d'un indicateur solide.* Comme cela a été identifié dans les orientations du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, les entreprises pourraient tirer profit d'attentes claires énoncées en termes d'objectifs et de buts spécifiques, qui serviraient alors de base à une utilisation plus cohérente et solide d'indicateurs de biodiversité. La Convention pourrait également s'appuyer sur l'élaboration de la stratégie de l'après-2020 pour la biodiversité afin d'identifier de tels buts et paramètres pour les secteurs public et privé ;[[32]](#footnote-32)
5. *Méthodes ou paramètres de mesure.* Par rapport au point précédent, il est ressorti qu'il était nécessaire de se concentrer davantage sur le développement plus avant de méthodes ou paramètres convenus pour mesurer les impacts sur, et les dépendances découlant de, la biodiversité, en particulier en ce qui concerne le rôle essentiel de la biodiversité qui soutient le fonctionnement des écosystèmes et l'apport de services écosystémiques et procure des avantages essentiels pour les activités des entreprises et les modèles d'entreprises. Au vu des décisions antérieures de la Conférence des Parties, telles que la décision XIII/3, paragraphe 87, ces méthodes ou paramètres doivent prendre en compte les diverses conceptualisations des valeurs de la biodiversité, telles qu'énoncé dans la décision X/3, paragraphe 9 b) ii) ;[[33]](#footnote-33)
6. *Renforcement des partenariats.* Dans ce contexte, les partenaires ont jugé utile de partager les expériences sur ce qui fonctionne pour les entreprises, par exemple les expériences acquises lors de l'application du protocole sur le capital naturel et d'autres outils pertinents, et d'encourager et/ou de soutenir les partenaires de collaboration dans les autres travaux nécessaires qu'ils entreprendront sur les méthodes ou paramètres, y compris sur l'interface entre la comptabilité du SCEE et la comptabilité des entreprises. Pourraient alors être inclus au niveau mondial des partenaires tels que le PNUE et son Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, le Pacte mondial des Nations Unies, la Division de statistique des Nations Unies, la Natural Capital Coalition et son groupe de travail sur la biodiversité, les travaux mentionnés du Cambridge Institute for Sustainability Leadership, la Global Reporting Initiative, et d'autres partenaires. De plus, des organisations professionnelles spécifiques aux secteurs, en particulier des secteurs associés à des impacts et des dépendances supérieurs, pourraient constituer des partenaires de poids dans l'élaboration d'indicateurs et de paramètres spécifiques aux secteurs. Ces travaux pourraient s'appuyer sur la riche expérience acquise dans le cadre de la Convention en matière d'élaboration d'indicateurs pertinents, par exemple les travaux du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP), auxquels il a été fait référence ci-dessus.

## D. Typologie révisée des mesures

1. Comme indiqué ci-dessus, la typologie des mesures a été simplifiée suite aux recherches et consultations réalisées. Les catégories ont été réduites à trois thèmes principaux : a) la responsabilité ; b) l'engagement ; et c) la mesure. Pour chacun des thèmes de la typologie, un certain nombre de sujets communs ont été identifiés afin de faciliter le recensement des bonnes pratiques pour l'établissement des rapports correspondant à chacun des thèmes. Cette typologie révisée figure à l'annexe I.
2. Afin de fournir d'autres orientations pratiques et concrètes aux entreprises sur le mode d'application de la méthode révisée, des informations supplémentaires provenant d'entreprises individuelles ont été compilées en vue de recenser les exemples de bonnes pratiques qui correspondent aux thèmes et aux sujets associés de la typologie et qui pourraient ainsi servir d'orientations pour favoriser l'émulation. Par exemple, pour le thème de la « responsabilité », l'on peut citer comme exemple de bonne pratique une politique de biodiversité soulignant la responsabilité des entreprises. Pour le thème de l'« engagement », il pourrait être fait mention du soutien en faveur de projets de conservation pour la biodiversité affectée par les mesures de l'entreprise. Pour le thème de la « mesure », il pourrait être fait mention, par exemple, de l'utilisation de l'outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT).[[34]](#footnote-34) Cette compilation de cas de bonnes pratiques issus des entreprises figure en annexe II.
3. Enfin, comme mentionné ci-dessus, la communication d'informations et l'établissement de rapports constituent, pour les entreprises, la dernière étape dans l'identification des impacts et des dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Comme cela a été expliqué dans le paragraphe ‎26 ci-dessus, l'aboutissement à une cohérence et une harmonisation accrues dans l'établissement de rapports d'activités des entreprises implique une cohérence et une harmonisation accrues dans l'application des méthodes et paramètres de mesure pour les impacts et les dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité. Au vu de ces considérations, la typologie des mesures pour l'établissement de rapports sur la biodiversité et les orientations associées pourraient être considérées comme une étape intermédiaire propre à renforcer la comparabilité des rapports d'activités des entreprises sur la biodiversité à court terme, fournir des orientations sur ce à quoi pourraient ressembler les rapports sur les impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, et par conséquent, encourager les entreprises et autres parties prenantes à renforcer l'établissement des rapports d'activités des entreprises concernant la biodiversité. L'application de la typologie devrait être complétée par des mesures sur les priorités stratégiques recensées ci-dessus.

# III. Conclusions

1. Au vu des éléments susmentionnés, l'Organe subsidiaire chargé de l'application souhaitera peut-être considérer les conclusions ci-dessous comme base possible pour l'élaboration de sa recommandation, y compris d'un projet de décision, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion. Un langage pertinent a été utilisé dans le projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBI/2/4.

## A. Orientations pour l'établissement de rapports sur la biodiversité par les entreprises

1. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander de prendre note de la typologie révisée des mesures adoptées par les entreprises vis-à-vis de la biodiversité, figurant en annexe I à la présente note, en tant qu'outil provisoire utile visant à encourager et accroître l'établissement de rapports sur la biodiversité, et à augmenter la comparabilité entre les rapports d'activités sur la biodiversité, et en tant qu'étape de nature à renforcer la cohérence et l'harmonisation des rapports d'activités concernant la biodiversité. Pour ce faire, les entreprises, les Parties et autres gouvernements, ainsi que les organisations et initiatives compétentes pourraient être invités à utiliser la typologie révisée des mesures.
2. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être aussi recommander de prendre note des exemples de bonnes pratiques figurant en annexe II à la présente note, comme orientations indicatives destinées aux entreprises, aux Parties et autres gouvernements, ainsi qu'aux autres parties prenantes, sur les principaux sujets qui pourraient être traités dans les rapports d'activités des entreprises concernant la biodiversité. Les entreprises, les Parties et autres gouvernements ainsi que les organisations et initiatives compétentes pourraient être invités à utiliser les exemples de bonnes pratiques dans l'établissement de rapports sur leurs activités pertinentes.
3. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être encore noter l'importance du rôle joué par les normes d'établissement des rapports de la Global Reporting Initiative, comme indiqué au paragraphe 9 c) ci-dessus, et par conséquent, souhaitera peut-être recommander d'encourager les entreprises à utiliser les lignes directrices existantes en matière d'établissement des rapports, telles que la norme de la GRI sur la biodiversité, GRI 304 : Biodiversité 2016,[[35]](#footnote-35) selon qu'il convient.

## B. Mesures stratégiques visant à faire progresser les réalisations accomplies par les entreprises vis-à-vis de la biodiversité

1. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être noter que la communication d'informations et l'établissement de rapports constituent la dernière étape du processus d'identification des impacts et dépendances de l'entreprise via-à-vis de la biodiversité. Afin de renforcer la cohérence et l'harmonisation des rapports d'activités des entreprises concernant la biodiversité, il est nécessaire d'adopter des mesures stratégiques propres à améliorer la compréhension parmi les entreprises sur le rôle de la biodiversité, ainsi que d'élaborer et de perfectionner les méthodes et paramètres de mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, en vue de fournir des informations fiables, crédibles et exploitables aux chefs d'entreprises dans le but d'améliorer le processus décisionnel. En conséquence, l'Organe subsidiaire souhaitera peut-être suggérer de renforcer les partenariats mondiaux et sectoriels ainsi que le partage d'informations et la collaboration entre les organisations et initiatives compétentes.
2. En particulier, l'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander la reconnaissance des travaux pertinents existants menés par les organisations et initiatives partenaires, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Pacte mondial des Nations Unies, la Division de statistique des Nations Unies, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'International Integrated Reporting Council, le Cambridge Institute for Sustainability Leadership, la Natural Capital Coalition et son groupe de travail sur la biodiversité, et la Global Reporting Initiative, ainsi que d'autres partenaires, y compris des associations professionnelles sectorielles. Elles pourraient être invitées à intensifier davantage leurs travaux et à renforcer le partage d'informations mutuelles et la collaboration, en particulier concernant :
3. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur, et l'élaboration d'outils d'orientation pour, l'amélioration de la compréhension conceptuelle des entreprises quant à leur dépendances vis-à-vis de la biodiversité, le soutien au fonctionnement des écosystèmes et à l'apport de services écosystémiques et les avantages essentiels pour les activités des entreprises et modèles d'entreprises, en tenant compte des conceptualisations diverses des valeurs de la biodiversité, en vue d'éclairer les évaluations de l'importance et d'améliorer l'identification de la biodiversité en tant qu'enjeu de haute importance ;
4. Le renforcement du partage d'informations et de la collaboration concernant le développement plus avant de méthodes ou de paramètres, tels que les travaux sur la création d'un paramètre de biodiversité, menés par le Cambridge Institute for Sustainability Leadership et ses partenaires, permettant de mesurer les impacts sur, et les dépendances découlant de, la biodiversité en tant qu'élément indispensable au fonctionnement des écosystèmes et à l'apport de services écosystémiques et d'avantages essentiels pour les activités des entreprises et les modèles d'entreprises, et pour le bien-être humain de manière plus générale ;
5. La prise en compte de ce qui précède, du rapport susmentionné sur l'établissement des rapports d'activités des entreprises et des objectifs de développement durable,20 la prise en considération de l'élaboration d'orientations spécifiques propres à renforcer les composants écosystémiques et de la biodiversité contenus dans les rapports d'activités des entreprises en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable ;
6. La prise en considération de l'élaboration ou du renforcement d'indicateurs et de paramètres pertinents spécifiques aux secteurs, en particulier des secteurs associés aux impacts et dépendances élevés vis-à-vis de la biodiversité ;
7. La contribution aux efforts déployés pour renforcer les liens entre les travaux entrepris sur la comptabilité des écosystèmes dans le cadre du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies et des cadres de comptabilité au niveau des entreprises pour les écosystèmes et la biodiversité ;
8. La prise en compte de l'intégration des résultats convenus issus de ces travaux en tant qu'éléments complémentaires dans les lignes directrices présentant un intérêt pour l'établissement des rapports et les orientations connexes, telles que les normes de la GRI, la prise en considération des travaux existants au titre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité.
9. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander d'inviter les Parties et autres gouvernements en mesure de le faire à appuyer financièrement les travaux décrits au paragraphe ‎35 ci-dessus et de prier la Secrétaire exécutive de soutenir et de faciliter ces travaux, dans la limite des ressources disponibles.
10. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être aussi recommander d'inviter les Parties, d'autres gouvernements et des organisations et initiatives compétentes à renforcer, sur la base des travaux décrits ci-dessus, les composants écosystémiques et de la biodiversité dans les orientations existantes concernant les rapports d'activités des entreprises qui intègrent des informations non financières.
11. L'Organe subsidiaire souhaitera en outre peut-être recommander d'inviter les organisations et initiatives partenaires susmentionnées à soumettre des informations à la Secrétaire exécutive sur les progrès pertinents accomplis, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés ainsi que les moyens possibles de surmonter les obstacles identifiés, y compris comme mesures possibles sous forme d'objectifs et de paramètres pour le secteur privé en vue d'une intégration potentielle dans le cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être aussi recommander de renforcer l'engagement direct des entreprises dans la réalisation des trois objectifs de la Convention pour la prochaine décennie. La Secrétaire exécutive pourrait être priée de compiler et d'analyser les informations soumises et de préparer, en consultation avec le Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité, un rapport d'activité aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion.

*Annexe I*

# Typologie révisée des mesures d'établissement des rapports sur la biodiversité

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Thème* | *Sujets principaux**(voir les exemples de bonnes pratiques en annexe II)* | *Objectifs d'Aichi* | *Indicateurs GRI* |
| Responsabilité | * La biodiversité est considérée comme un enjeu d'importance
* Existence d'une déclaration de politique de la biodiversité
* Approche de gestion de la biodiversité ayant fait l'objet d'un rapport
* Les rapports incluent une lettre du directeur général qui se réfère de manière spécifique à la biodiversité
 | But stratégique « A »[[36]](#footnote-36) et but stratégique « E » | Communication de la gestion GRI 103  |
| Engagement | * Mesure prise afin de traiter les impacts, les risques et les opportunités concernant la biodiversité
* Exemples spécifiques de collaboration avec les parties prenantes, par ex. les fournisseurs
* Partenariats avec des ONG et d'autres organisations sur les projets concernant la biodiversité
* Financement de projets spécifiques concernant la biodiversité
 | But stratégique « A », but stratégique « B » [[37]](#footnote-37), but stratégique « C »[[38]](#footnote-38), but stratégique « D »[[39]](#footnote-39) et but stratégique « E » [[40]](#footnote-40) | 304-3[[41]](#footnote-41) |
| Mesure | * Identification des risques et opportunités
* Utilisation d'outils et d'autres moyens pour mesurer les impacts positifs et négatifs
* Établissement de rapports sur les indicateurs spécifiques à la biodiversité tels que GRI
* Toutes les activités ayant un impact important prises en compte dans la mesure
 | But stratégique « A », but stratégique « B », but stratégique « C », but stratégique « D » et but stratégique « E » | 304-1[[42]](#footnote-42)304-2[[43]](#footnote-43)304-3[[44]](#footnote-44)304-4[[45]](#footnote-45) |

# *Annexe II*

# Exemples de bonnes pratiques pour la typologie révisée de mesures d'établissement des rapports sur la biodiversité

## Les exemples de bonnes pratiques ci-dessous sont compilés en vue de fournir des orientations indicatives sur le mode d'utilisation de la typologie révisée des mesures. Aucune demande n'est faite quant à l'exhaustivité ; en particulier, l'absence d'exemple particulier de la liste ci-dessous n'implique pas qu'il ne pourrait pas non plus être considéré comme une bonne pratique

| *Entreprise* | *Exemples* |
| --- | --- |
| **Thème : responsabilité**Exemples de sujets principaux : politiques, déclarations, normes, biodiversité mentionnée dans la lettre du directeur général, importance, certifications |
| **Fujifilm** | • Biodiversité comme enjeu d'importance• Philosophie : « la conscience environnementale et la protection environnementale sont au cœur de nos activités d'entreprise »• 2009 : présentation par Fujifilm Group de lignes directrices sur les concepts de base et mesures pour la conservation de la biodiversité• 2012 : approche révisée sur la biodiversité selon les 4 éléments clés que sont les usines, les produits, la contribution sociale et la communication• 2015 : participation au Protocole de Nagoya sur l'APA pour les ressources génétiques• Exercice 2016 : préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire |
| **ASAHI – Aliments et boissons** | • La biodiversité est un enjeu de haute importance• Établissement d'indicateurs de performance clés pour la biodiversité en 2017• Déclaration sur la biodiversité dans le rapport |
| **Ambuja Cements – Matériaux de construction** | • Engagement envers GRI et les ODD• Lettre du directeur général : « en matière de durabilité, il devient impératif pour l'industrie de traiter les changements climatiques et l'impact sur la biodiversité »• Biodiversité identifiée comme enjeu d'importance• A ses propres objectifs pour 2030• A volontairement fait rapport sur la performance en matière de biodiversité en 2016 conformément aux engagements de l'IBBI Declaration |
| **Kering – Textiles et vêtements** | • Préservation de la biodiversité : composant clé de la politique environnementale de Kering• A contribué à la création du protocole sur le capital naturel• S'engage à éviter la conversion d'écosystèmes sensibles en pâturages ou terres agricoles |
| **Kingfisher – Détaillants** | • Engagement en faveur de l'objectif 2020 pour une sylviculture durable : travaux avec des partenaires en vue de mesurer l'impact de la certification sur les forêts, la biodiversité et les communautés forestières et d'évaluer l'effet de son approvisionnement responsable en bois et en papier• En 2014, a aidé à fonder l'initiative Value Impact Analysis (VIA) visant à développer une méthode de quantification des impacts de la certification du Forest Stewardship Council (FSC) • Objectif 2020 pour la biodiversité : renforcer la biodiversité dans les nouveaux projets de construction, les rénovations importantes et les magasins existants• Des audits de biodiversité ont été exécutés pour certains des nouveaux projets de construction ou des rénovations importantes courant 2016/17 |
| **Hydro Quebec - Services énergétiques** | • Classé 4e (sur 34) pour son engagement sur la protection et la restauration des aires protégées, des habitats naturels et des espèces sauvages• Pour améliorer sa gouvernance sur la biodiversité, Hydro-Québec a adopté un nouveau cadre de stratégie et plan d'action d'entreprise, s'est engagé à établir des rapports publics sur la biodiversité• A publié son deuxième rapport sur la performance en matière de biodiversité |
| **Thème : engagement**Exemples concernant les sujets principaux : mesures adoptées, engagement des parties prenantes, projets de financement, partenariats avec des ONG et d'autres |
| **Unilever – Aliments et boissons** | • Membre du Consumer Goods Forum (CGF) • A dirigé la fondation de la Tropical Forest Alliance 2020 et encouragé les agriculteurs à démarrer leurs propres plans d'action sur la biodiversité• Collabore avec les parties prenantes par le biais de plateformes telles que le Forum économique mondial, le Pacte mondial des Nations Unies, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le Consumer Goods Forum |
| **BHP – Exploitation minière** | • Partenariat avec Fauna and Flora International (FFI)• Partenariat de 1,4 million de dollars australiens entre le Queensland Museum Network et BHP Billiton pour communiquer l'importance et la valeur de la biodiversité• A lancé le projet Five Rivers Conservation Project en collaboration avec Tasmanian Land Conservancy et Conservation International, promettant 13,4 millions de dollars australiens pour la conservation et la gestion en cours de 11 000 hectares de terres en Tasmanie, Australie |
| **BP – Énergie** | • Partenaires avec The Nature Conservancy et FFI• Travaille en collaboration avec des ONG et des communautés afin de gérer les enjeux relatifs aux espèces sauvages autour des sites lui appartenant• Membre de l'IPIECA• S'engage à soutenir le programme de recherche de la Grande Baie australienne examinant l'importance biologique et socioéconomique de la Baie |
| **Sime Darby Plantation – équipements industriels, moteurs, immobilier, logistique** | • Signataire du Sustainable Palm Oil Manifesto (SPOM)• Partenariat avec d'autres signataires du manifeste SPOM• Efforts déployés dans la conservation de la biodiversité : programme « Plant-A-Tree » lancé en 2008• Sanctuaire pour les espèces sauvages de l'île Carey : a été classé comme zone de conservation de la biodiversité• Collabore avec des clients dans le cadre d'enquêtes et de réunions sur la biodiversité• Participation au groupe de travail sur la biodiversité et au groupe de travail sur les hautes valeurs de conservation |
| **Bechtel – Infrastructure** | • Bechtel et Conservation International collaborent sur un projet de protection du littoral aux Philippines• Bechtel et Ingénieurs sans frontières travaillent avec les chefs de la communauté Mikomago, en Ouganda, afin d'approvisionner plus de 1 700 personnes en eau propre et salubre• Bechtel a livré trois centrales de gaz naturel liquéfié (GNL) sur l'Île Curtis. Le développement fait partie du plus important investissement en capital de l'histoire de l'Australie. La protection de la biodiversité était un objectif de durabilité clé pendant la construction, une multitude d'espèces autochtones de volailles sauvages, de mammifères marins et de reptiles dépendant de l'écosystème naturel |
| **Olam – Agriculture** | • Au-delà de ses activités directes, Olam collabore avec des petits propriétaires au titre de la Olam Livelihood Charter pour reconnaître les avantages de la préservation des écosystèmes, y compris les avantages de la biodiversité• Exploite l'ensemble de ses plantations selon les normes internationales reconnues, se conforme au minimum aux normes de performance de l'IFC, et va au-delà avec le code Olam Plantations, Concessions and Farms (PCF)• Investit dans les infrastructures d'éducation et de santé à l'échelle locale et dans les formations à la diversification des revenus dans le domaine de l'apiculture et d'autres cultures, Olam travaille en étroite collaboration avec des ONG partenaires afin de soutenir la prospérité des communautés rurales |
| **Thème : mesure**Exemples concernant les sujets principaux : mesure des impacts, évaluation des risques, mise en œuvre d'outils, établissement de rapports sur les indicateurs |
| **Arcelor Mittal Brésil – produits métalliques** | • Élaboration de programmes de gestion de la biodiversité• Évaluation de la performance dans le domaine de la biodiversité par des audits externes• Rapports basés sur la norme GRI EN11-14 |
| **Lafarge Holcim – matériaux de construction**  | • Biodiversity Indicators Reporting System (BIRS) conçu par des experts indépendants en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)• La méthode BIRS permet à Lafarge Holcim de rassembler les notations de l'empreinte sur la biodiversité obtenues sur les différents sites |
| **ENI – Énergie** | • Utilisation de l'outil IBAT Alliance de WCMC pour aligner la position des aires protégées et la présence des espèces menacées d'extinction• Évaluation intégrée des impacts : évaluation des impacts environnementaux, sociaux et sur la santé (ESHIA) dans l'ensemble des nouveaux projets |
| **Fingrid Oyi – Énergie** | • Rapports basés sur la norme GRI G4-EN11• Kilomètres de transmission par ligne déclarés dans les aires protégées et naturelles• Suite à l'évaluation A Natura, une base de données considérable sur la population d'oiseaux a été compilée pour ce projet conformément à la loi Nature Conservation Act |
| **Mondi – produits de la forêt et du papier**  | • Les plans de gestion des écosystèmes (EMP) et les plans d'exploitation offrent une protection aux rivières, zones humides et autres zones à haute valeur de conservation• En 2015, a commencé à enquêter sur la biodiversité sur et autour de ses sites de production via l'outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT) pour recenser les zones situées sur ou à proximité d'une aire de protection de la biodiversité• Rapports basés sur les normes G4-EN11 et EN 12 |
| **Merck - produits pharmaceutiques** | • En 2016, Merck a commencé à mener une évaluation de ses installations à Darmstadt et Gernsheim pour évaluer les efforts déployés dans la conservation de la nature. Les résultats lui permettront d'élaborer un plan d'action visant à améliorer l'écosystème environnant pour les plantes et les animaux. 30 % des locaux (0,4 kilomètres carrés) ont été écologisés. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \*[CBD/SBI/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/6ce5/878e/5ffa49887c20c19961fe040a/sbi-02-01-en.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* La mention dans le texte de noms d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique en aucun cas une prise de position en leur faveur de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. [↑](#footnote-ref-2)
3. Un premier projet du présent document a été partagé avec le groupe consultatif informel sur l'intégration, établi en application de la recommandation [XXI/4](https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-21/sbstta-21-rec-04-fr.pdf) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et avec les membres du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité. Les commentaires reçus ont été vivement appréciés. [↑](#footnote-ref-3)
4. Par exemple, pour le thème « engagement de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité », les deux éléments de base à prendre en considération sont les suivants : « stratégie et buts » et « approche de gestion ». [↑](#footnote-ref-4)
5. La base de données de communication sur la durabilité de la GRI offre un accès à tous les types de rapports sur la durabilité, qu'ils soient basés sur la GRI ou non, et des informations pertinentes relatives aux organismes d'établissement des rapports : <http://database.globalreporting.org/>.

Pour obtenir des informations intégrant les dernières tendances en matière d'établissement des rapports et une vue d'ensemble des politiques et règlements : [www.carrotsandsticks.net/regulations/](https://www.carrotsandsticks.net/regulations/) et <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/Carrots%20and%20Sticks-2016.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
6. L'importance se réfère à tout sujet, interne comme externe, considéré comme suffisamment pertinent pour faire l'objet d'un rapport. Le processus de recensement des sujets « d'importance » dans une entreprise est généralement connu sous le nom d'analyse d'importance. Il nécessite un cadre exhaustif qui recense et classe par ordre de priorité les enjeux, les risques et les opportunités. L'importance n'est pas seulement évaluée par l'entreprise elle-même, mais aussi souvent par des parties prenantes externes qui pourraient être intéressées ou affectées par l'entreprise. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cf. <https://www.cdp.net/> [↑](#footnote-ref-7)
8. Cf. <https://www.cdsb.net/> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://home.kpmg.com/content/dam/kpmg/campaigns/csr/pdf/CSR_Reporting_2017.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. Cf. <https://www.globalreporting.org/> [↑](#footnote-ref-10)
11. Cf. <https://integratedreporting.org> [↑](#footnote-ref-11)
12. Cf. <https://www.sasb.org/> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://naturalcapitalcoalition.org/projects/biodiversity/> [↑](#footnote-ref-13)
14. <https://www.naturalcapitaltoolkit.org/> [↑](#footnote-ref-14)
15. <http://www.wbcsd.org/Projects/Reporting/The-Reporting-Exchange> [↑](#footnote-ref-15)
16. « Carrot and Sticks: Global trends in sustainability reporting regulation and policy » <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/Carrots%20and%20Sticks-2016.pdf> [↑](#footnote-ref-16)
17. Le Dialogue sur l'établissement de rapports d'entreprises est une initiative destinée à répondre aux appels du marché pour une cohérence, une harmonisation et une comparabilité accrues entre les cadres, normes et exigences concernant l'établissement de rapports d'entreprises. [↑](#footnote-ref-17)
18. Annexe à la résolution de l'Assemblée générale [70/1](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E). [↑](#footnote-ref-18)
19. <https://home.kpmg.com/content/dam/kpmg/campaigns/csr/pdf/CSR_Reporting_2017.pdf> [↑](#footnote-ref-19)
20. <https://www.pwc.nl/nl/assets/documents/the-sustainable-development-goals.pdf> [↑](#footnote-ref-20)
21. <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/GRI_UNGC_Business-Reporting-on-SDGs_Analysis-of-Goals-and-Targets.pdf> [↑](#footnote-ref-21)
22. <http://integratedreporting.org/resource/sdgs-integrated-thinking-and-the-integrated-report/> [↑](#footnote-ref-22)
23. <https://www.cisl.cam.ac.uk/publications/working-papers-folder/healthy-ecosystem-metric-framework> [↑](#footnote-ref-23)
24. <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2017/11/N11-TRAVAUX-DU-CLUB-B4B-INDICATEUR-GBS-UK-BD.pdf> [↑](#footnote-ref-24)
25. <http://institutolife.org/en/> [↑](#footnote-ref-25)
26. <http://www.ipieca.org/resources/good-practice/biodiversity-and-ecosystem-services-fundamentals/> [↑](#footnote-ref-26)
27. <http://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/workstreams/natural-capital-accounting/index_en.htm> [↑](#footnote-ref-27)
28. <https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp> [↑](#footnote-ref-28)
29. Voir le Cahier technique n° 77 de la CDB pour une prise de connaissance anticipée des résultats ainsi que la recommandation technique la plus récente disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/eea_project/default.asp> . Voir également l'initiative WAVES portée par la Banque mondiale ; <https://www.wavespartnership.org> [↑](#footnote-ref-29)
30. Cf. <https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/eu_project/default.asp> [↑](#footnote-ref-30)
31. <https://www.cbd.int/business/meetings-events/2017/default.shtml> [↑](#footnote-ref-31)
32. <https://www.bipindicators.net/system/resources/files/000/002/191/original/Framework_Brochure_UK_0311_LOWRES_%281%29.pdf?1481634262> [↑](#footnote-ref-32)
33. À savoir, la valeur intrinsèque ainsi que les valeurs écologique, génétique, sociale, économique, scientifique, éducative, culturelle, récréative et esthétique de la diversité biologique et de ses composants. [↑](#footnote-ref-33)
34. Il s'agit d'un outil géré par WCMC, Conservation International, UICN et BirdLife International qui permet d'établir la cartographie des aires protégées, des zones clés pour la biodiversité et de la présence d'espèces menacées d'extinction. Cf. <https://www.unep-wcmc.org/resources-and-data/ibat> [↑](#footnote-ref-34)
35. Voir GRI 304 : Biodiversité 2016 (série 300 de normes spécifiques à des sujets (sujets environnementaux)), disponible à l'adresse : <https://www.globalreporting.org/standards/gri-standards-download-center/gri-304-biodiversity/> [↑](#footnote-ref-35)
36. But stratégique A d'Aichi : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société. [↑](#footnote-ref-36)
37. But stratégique B d'Aichi : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable. [↑](#footnote-ref-37)
38. But stratégique C d'Aichi : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. [↑](#footnote-ref-38)
39. But stratégique D d'Aichi : renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. [↑](#footnote-ref-39)
40. But stratégique E d'Aichi : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. [↑](#footnote-ref-40)
41. GRI 304-3 Habitats protégés ou restaurés. [↑](#footnote-ref-41)
42. GRI 304-1 Sites opérationnels détenus, loués, gérés dans, ou à côté d'aires protégées et de zones présentant une biodiversité de grande valeur en dehors des aires protégées. [↑](#footnote-ref-42)
43. GRI 304-2 Impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité. [↑](#footnote-ref-43)
44. GRI 304-3 Habitats protégés ou restaurés. [↑](#footnote-ref-44)
45. GRI 304-4 Espèces de la Liste rouge de l'UICN et espèces de la liste de conservation nationale avec habitats situés dans des zones affectées par les activités. [↑](#footnote-ref-45)